

Exercices du chapitre 1

Exercice n°1

Vous êtes expert-comptable stagiaire. Votre employeur aimerait avoir votre avis sur l'imposition ou non à la TVA ces différentes activités

1. M. Humer est avocat et est inscrit au barreau de la région parisienne.
2. M. Maire exerce la profession d'expert-comptable ; il assure également des missions de commissaire aux comptes. Il est inscrit à l'Ordre des experts-comptables de la région parisienne.
3. Les frais d'hospitalisation facturés aux malades par une clinique privée.
4. Mme Turpin est coiffeuse et est inscrite au registre des métiers.
5. Mme Fournier est professeur d'économie et gestion ; elle exerce son activité au sein de l'Éducation nationale.
6. M. Chopinet est professeur de droit à la retraite. Pour s'occuper il donne quelques cours particuliers à des étudiants qui préparent leur licence.
7. M. Laurent est salarié. Il occupe une partie de ses loisirs à écrire des romans. La publication de ses différents ouvrages lui assure des revenus de droits d'auteur.
8. M. Nuillier a vendu sa voiture à un particulier.
9. M. Goliath est un ancien champion olympique de judo ; il réalise diverses publicités à la télévision pour lesquelles il perçoit une rémunération de 15 000 €
10. M. Meunier bénéficie d'un contrat d'exclusivité pour la distribution d'un produit alimentaire. Il a perçu de la société productrice une indemnité afin de le dédommager de ventes qui ont été effectuées sans son intermédiaire.
11. M. Vannier est gérant majoritaire d'une SARL spécialisée dans la distribution de matériel informatique. Son fils ayant besoin d'un ordinateur, il en prélève un du service comptable ; cet ordinateur n'était plus utilisé par le service. Ce matériel conserve une certaine valeur marchande.
12. La société i(Promodis » est spécialisée dans la construction et la vente d'appartements neufs destinés à une clientèle de luxe.
13. M. Huchon est représentant, il travaille pour deux sociétés. Il perçoit un salaire fixe majoré d'un pourcentage sur les ventes qu'il réalise.
14. Mme Kaoliu est vétérinaire. Elle exerce son activité dans un cabinet privé dans la région bordelaise. Son mari exerce la même activité mais en tant que salarié dans une grande société pharmaceutique.
15. M. Utrillot est expert en voiture, il exerce son activité sur tout le territoire français.

QUESTION

Indiquer pour chacune des situations présentées si ces différentes activités sont soumises à TVA et, dans l'hypothèse d'une réponse négative, si elles peuvent faire l'objet d'une option pour la TVA.

Exercice n°2

L'entreprise Juliette est spécialisée dans la conception et la réalisation de cuisines intégrées en bois. Son activité étant réduite actuellement, les dirigeants en profitent pour faire effectuer divers travaux aux salariés.

Les salariés ont réalisé au cours de cet exercice :

- une machine de découpe destinée à l'atelier n° 1 ;
- des petits jouets destinés à être distribués aux enfants du personnel à l'occasion des fêtes de Noël ;
- la mise au point d'un logiciel destiné à automatiser certaines fonctions de découpe du bois, d'un coût de revient de 2 320 €;
- un entrepôt qui sera affecté au stockage du bois.

D'autre part, à l'occasion d'une rénovation du mobilier de bureau, un dirigeant a emporté à son domicile personnel quelques armoires qui lui serviront de rangement dans son garage.

La société Juliette possède une camionnette et une voiture de tourisme de type break destinées au transport de diverses marchandises :

- La camionnette a été utilisée au cours de l'exercice pour les transports de mobiliers de cuisine des ateliers au domicile des clients. Cette camionnette a été prêtée à un salarié pour un déménagement personnel ;
- La voiture de tourisme de type break a servi au transport de petits colis pour le compte de l'entreprise. Un des dirigeants l'utilise fréquemment pour aller chercher ses enfants à l'école.

QUESTION

Indiquer le régime de TVA applicable à ces différentes livraisons à soi-même.

Exercice n°3

M. Hutin est à la tête d'un patrimoine immobilier; il désirerait connaître exactement sa situation au regard de la TVA. Il procède aux locations suivantes :

- location d'un studio meublé à une étudiante (le linge de maison et le petit-déjeuner ne sont pas fournis) ;
- location d'un appartement nu à un cabinet médical ;
- location d'un appartement nu à des particuliers ;
- location d'un entrepôt nu à une entreprise industrielle ;
- location d'un petit immeuble nu à une association à but non lucratif;
- location d'un local aménagé à une entreprise commerciale ;
- location d'un appartement nu à des particuliers

Question

Indiquer à M. Hutin les différents régimes de TVA applicables à ses locations.

Exercice n°4

Vous postulez à un emploi d'assistant dans un cabinet d'expertise comptable. Avant l'entretien d'embauche, l'expert-comptable qui dirige ce cabinet désire vous soumettre à un test afin d'évaluer vos capacités au regard de la TVA. Il vous demande d'indiquer pour chacune des opérations suivantes leur régime au regard de la TVA.

QUESTIONS

1. Une entreprise perçoit une indemnité de sa compagnie d'assurance suite à la destruction par une inondation d'une partie de son stock.
2. M. Hamel est un particulier. Il donne en location un entrepôt nu à un supermarché qui le destine au stockage de différentes denrées.
3. M. Munier dirige une entreprise de menuiserie. Il met en fabrication deux bureaux :
 - le premier est destiné au service comptable de son entreprise ;
 - le second servira à aménager la chambre de son fils.
4. L'entreprise Houbier, spécialisée dans la conception et la vente de cuisines aménagées, a mis au point un logiciel permettant de présenter aux clients leur projet d'aménagement en trois dimensions.
5. L'entreprise Ouvert possède une voiture de type break destinée au transport de marchandises, M. Ouvert utilise parfois ce véhicule pour se rendre le week-end à sa maison de campagne.
6. Une commission exceptionnelle de 800 €a été versée à un représentant salarié de l'entreprise pour son intervention dans un projet d'équipement industriel d'un client.
7. Un avocat a adressé une facture d'honoraires pour une intervention dans un dossier de contentieux. La facture ne porte pas mention de TVA.
8. Envoi d'un décompte d'intérêt à un cadre qui a bénéficié d'un prêt de l'entreprise pour financer un projet personnel d'acquisition immobilière.
9. Une entreprise a acquis un immeuble en état de futur achèvement ; elle le revend 3 ans après son acquisition.
10. Une entreprise vend à un particulier du mobilier de bureau acquis il y a 3 ans.
11. Un particulier donne en location à un masseur-kinésithérapeute un local nu que ce dernier va aménager pour exercer son activité.
12. Des emballages ont été déposés et laissés chez des clients à l'occasion de livraisons. Ces emballages sont prêtés et n'ont pas figuré sur la facture de vente. En cas de non-retour, ils seront facturés 600 €HT.